

Communauté de Communes
AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

Compte-rendu
du Bureau Communautaire
Mercredi 20 mai 2015
Au foyer communal de THORY

Le 20 mai 2015, à 9 heures, le Bureau Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au foyer communal de THORY, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

11 Conseillers Communautaires présents : Hubert BARBIEUX, Gérard DELORME, Pascal GERMAIN, Christian GUYOT, Didier IDES, Gérard LACOMBE, Jean-Louis MICHELIN, Gérard PAILLARD, Olivier RAUSCENT, Sylvie SOILLY et Joël TISSIER.

4 Conseillers Communautaires excusés avant donné un pouvoir de vote : Jean-Michel BEUGER a donné pouvoir à Olivier RAUSCENT, Philippe LENOIR a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Bernard RAGAGE a donné pouvoir à Sylvie SOILLY et Noëlle RAUSCENT a donné pouvoir à Hubert BARBIEUX.

4 Conseillers Communautaires présents avant un pouvoir de vote : Hubert BARBIEUX, Gérard PAILLARD, Olivier RAUSCENT et Sylvie SOILLY.

1 Conseiller Communautaire excusé : Nicolas ROBERT.

Date de la convocation	13 mai 2015
Conseillers Communautaires en fonction	16
Conseillers Communautaires présents	11
Conseillers Communautaires ayant pouvoir de vote	4

Secrétaire de séance : Hubert BARBIEUX.

- ✓ Le Président souhaite la bienvenue à tous les Conseillers Communautaires présents et présente les excuses susvisées. Il remercie Monsieur le Maire de THORY et son conseil municipal pour l'accueil réservé au Bureau Communautaire.
- ✓ Le Président propose que les votes prévus lors de cette réunion se fassent à main levée pour les points inscrits à l'ordre du jour, sauf, si au moins 1/3 des membres de l'assemblée s'y opposaient pour un ou plusieurs dossiers, il serait procédé à un vote à bulletins secrets : **aucune objection n'est formulée.**
- ✓ Le Président rappelle que les Bureaux Communautaires sont des séances publiques mais que le public n'est pas autorisé à intervenir.
- ✓ Le Président rappelle aux Conseillers qui, éventuellement, quitteraient la séance avant son terme, de bien vouloir le signaler afin d'assurer la validité des délibérations.
- ✓ Le Président rappelle l'ordre du jour qui ne suscite aucune observation.

O.J N° 1 : AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Propositions de conventionnement avec la SAFER : Monsieur Didier IDES, Vice-président de la « Commission Aménagement de l'espace 1 », présente deux propositions de conventionnement avec la SAFER :

- ✓ N°1 : convention générale de mise en réserve de terres compensatoires et de prestation de services,
- ✓ N°2 : convention de veille foncière avec abonnement au site internet cartographique « VIGIFONCIER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ ».

Après un long débat, notamment sur la convention n°1 (coût des prestations et sur le fait que les terrains préfinancés demeurent la propriété de la SAFER), le Bureau Communautaire, à une large majorité des voix, ÉMET un avis très réservé sur la convention n°1 et un avis mitigé sur la convention n°2.

O.J N° 2 : VOIRIE, TRAVAUX ANNEXES DE VOIRIE ET OUVRAGES D'ART

Marché « modernisation et travaux annexes de voirie de la voirie communale et intercommunale-programme 2015 » : dans le cadre de travaux de modernisation et de travaux annexes de la voirie intercommunale et communale pour l'année 2015, Jérôme HUCHARD (Agent en charge du dossier) explique qu'une consultation a été lancée et expose les caractéristiques du marché. Sur la proposition de la Commission d'appel d'offres (CAO) réunie le mercredi 20 mai 2015, le Président propose au Bureau Communautaire de délibérer pour retenir l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, RETIENT l'offre de l'entreprise BERGER Frères sise 89200 AVALLON, pour un montant de 147 590,50 euros HT et AUTORISE le Président à signer le marché avec le prestataire retenu.

O.J N° 3 : ENVIRONNEMENT

Projet éolien sur la commune de PROVENCY : Morgane AUGE (Agent en charge du dossier) rappelle que la CCAVM s'est dotée d'une compétence en matière « d'énergies renouvelables et d'économie d'énergies » comprenant notamment le portage des projets de développement éolien dans le cadre des orientations du Schéma Régional Climat Air Energie. Bien que le territoire communautaire soit largement composé de zones d'exclusion (*potentiel de vent insuffisant, contraintes environnementales, paysagères ou architecturales, couloir de circulation aérienne, ...*), elle explique qu'un site sur la commune de PROVENCY semble propice au lancement de pré-études en vue de confirmer ou d'infirmer sa pertinence. Charly VIARD rappelle que ce projet a été transmis à la CCAVM suite à un avis favorable du Conseil Municipal de PROVENCY (10 pour – 1 contre). La Commission « Environnement 2 » ayant d'ores et déjà rendu un avis favorable sur ce projet, le Président propose au Bureau communautaire d'émettre un avis de principe pour identifier le site sur la commune de PROVENCY comme étant favorable au lancement des démarches préalable à la mise en œuvre d'un projet éolien.

Monsieur Didier IDES objecte que la zone retenue a un impact visuel très important sur les communes voisines qui sont proches du site proposé.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité des voix (9 voix pour et 5 voix contre), ÉMET un avis favorable de principe.

O.J N° 4 : ACTION SOCIALE

Marché de transport des écoles maternelles et primaires de la Communauté de Communes AVALLON-VEZELAY-MORVAN à destination des gymnases intercommunaux (MONTILLOT et QUARRE les TOMBES) et de la piscine d'AVALLON : Monsieur Didier IDES, Vice-président de la « Commission Aménagement de l'espace 1 » rappelle que les transports des écoles maternelles et primaires de la CCAVM à destination des gymnases intercommunaux (MONTILLOT et QUARRE les TOMBES) et de la piscine d'AVALLON sont organisés jusqu'au 4 juillet 2015. Il propose au Bureau Communautaire de délibérer pour autoriser le Président à lancer la consultation des entreprises selon une procédure adaptée et à retenir les offres économiquement les plus avantageuses, sous couvert de l'avis de la Commission d'appel d'offres, pour la période allant du 2 septembre 2015 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2015-2016. Il ajoute qu'une étude sera réalisée en interne sur le coût d'une gestion des transports en régie.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE le Président à lancer la consultation des entreprises selon une procédure adaptée et à retenir les offres économiquement les plus avantageuses, sous couvert de l'avis de la Commission d'appel d'offres, pour la période allant du 2 septembre 2015 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2015-2016.

O.J N° 5 : INTERVENTION DU GROUPE GDF SUEZ

Intervention du Groupe GDF SUEZ : Madame Catherine MINAUX, Déléguée Régionale de Bourgogne du Groupe GDF SUEZ, présente la démarche TERR'INNOVE qui s'inscrit dans la stratégie gouvernementale de développement de territoires à énergie positive pour la croissance verte. Elle explique que le Groupe GDF SUEZ, dénommé désormais ENGIE a développé une démarche d'accompagnement des collectivités appelée « TERR'INNOVE ». Madame Catherine MINAUX indique que cette offre consiste à concrétiser une stratégie énergétique territoriale à travers la construction d'un plan d'actions concret sur l'ensemble des volets énergétiques : diminution des dépenses énergétiques du territoire et production locale d'énergies renouvelables. Pour les collectivités déjà partenaires d'ENGIE (ce qui est le cas de la CCAVM via le projet éolien de THORY), le coût de cette démarche qui dure environ 18 mois est fixé forfaitairement à 15 000,00 euros. Les membres du Bureau relèvent plusieurs projets susceptibles de s'inscrire dans une telle démarche (*méthanisation, photovoltaïque, micro centrales hydroélectriques, réseaux de chaleur, ...*).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 15.